

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale... 3 la ligne
Reclames... 1 fr. 50
Annonces anglaises... 0 fr. 50
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
Rédaction : (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 12 fr.
Autres départements... 6 fr. 15 fr.
Etranger et Union postale... 8 fr. 18 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,

BOURSE DE PARIS

Du 16 février 1882

3 0/0 français.....	82 1/2	Credit mobilier.....	100
5 0/0 amortissable.....	100	Credit Lyonnais.....	100
5 0/0 nouveau.....	100	Mobilier espagnol.....	100
3 0/0 français.....	82 1/2	Union générale.....	100
5 0/0 amortissable.....	100	Foncière lyonnaise.....	100
5 0/0 nouveau.....	100	Autrichiens.....	100
3 0/0 français.....	82 1/2	Lombards.....	100
5 0/0 amortissable.....	100	Sarragosse.....	100
5 0/0 nouveau.....	100	Nord-Espagne.....	100
3 0/0 français.....	82 1/2	Transatlantique.....	100
5 0/0 amortissable.....	100	Suez.....	100
5 0/0 nouveau.....	100	Consolidés à Londres.....	100
3 0/0 français.....	82 1/2	Panama.....	100

Télégrammes

DE NUIT

Fil spécial du RÉPUBLICAIN DU RHONE

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 16 février.

Les ministres se sont réunis en conseil de cabinet, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. de Freycinet.

M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, a soumis à ses collègues le projet de loi relatif à la nomination des instituteurs. Le conseil a approuvé le projet qui sera déposé dans la séance d'aujourd'hui.

Sur la proposition de M. le général Billot, ministre de la guerre, la création d'une commission chargée d'arrêter définitivement les projets de lois militaires sur le recrutement, l'avancement, etc., a été décidée. Ces projets seront déposés le 15 mars.

Les ministres se sont occupés ensuite de la question des grands commandements militaires dont la liste sera incessamment soumise à la signature de M. le président de la République.

M. Tissot, ambassadeur de France en Turquie, sera prochainement appelé à l'ambassade de France à Londres.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 16 février.

On sait que M. Talandier, au cours de la dernière séance, a déposé une proposition de loi tendant à faire établir la statistique des opinions religieuses en France.

Nous donnons quelques détails sur cette proposition en raison même de sa bizarrerie. Dans l'exposé des motifs, M. Talandier se montre préoccupé de ce que l'on considère comme catholiques un nombre infini de personnes qui ne pratiquent pas et n'obéissent en rien aux six commandements de l'Eglise. L'auteur demande que le recensement ait lieu tous les cinq ans : pour les chrétiens catholiques et protestants, le jour de Pâques ; pour les israélites, le jour du Grand-Pardon ; pour les musulmans, tel jour de grande fête à désigner ; pour les libres-penseurs, le jour de la fête du 14 Juillet.

Les déclarations des libres-penseurs seront reçues trois jours avant et trois jours après la Fête nationale. Le jour de Pâques, deux officiers municipaux se rendront dans les églises et temples et y recevront les déclarations des citoyens qui auront satisfait aux prescriptions de leur Eglise.

La commission municipale a adopté la nomination des maires par les conseils municipaux, Paris excepté. M. Ribot est nommé rapporteur de la commission.

Le centre gauche du Sénat s'est réuni avant la séance et a discuté la question de la révision. Il a été d'avis, après la déclaration du gouvernement et le vote de la Chambre, par 6 voix contre 2, et sous réserves d'un examen ultérieur au fond, qu'il serait inopportun de discuter la question de la révision constitutionnelle.

Le gouvernement présentera très prochainement un projet de loi qui autorisera le vinage et abaissera, dans une forte proportion, les droits sur les alcools employés à cette opération.

M. Waldeck-Rousseau doit déposer aujourd'hui sur le bureau de la Chambre le projet de loi sur les récidivistes, qu'il avait préparé comme ministre de l'intérieur, et à l'élaboration duquel le préfet de police actuel a contribué dans une large mesure.

Ce projet distingue quatre cas de récidive : 1° de délit à délit ; 2° de délit à crime ; 3° de crime à crime.

Ce projet propose que tous les individus qui se trouveraient dans les trois derniers cas soient condamnés à la transportation dans les conditions fixées par la loi de 1854.

Pour le premier cas, la transportation ne serait obligatoire qu'à la cinquième récidive.

La commission chargée d'examiner la proposition Nadaud sur les logements insalubres a examiné un amendement de M. Couturier tendant à ce que la commission, chargée de statuer sur l'insalubrité des logements, soit cantonale et non locale, bien que composée de délégués communaux, cela afin de lui assurer toute indépendance.

En somme, la commission paraît disposée à étendre la proposition Nadaud en modifiant la loi d'avril 1850, mais sans toucher à ce qui, dans cette loi, a trait aux établissements insalubres.

La commission estime que les mesures édictées contre ces établissements sont indispensables.

La commission chargée d'examiner la proposition de M. Barodet, pour le dépouillement des programmes électoraux, est composée de sept membres favorables et de deux contraires à la proposition. Il manque le résultat de deux bureaux.

L'extrême gauche s'est réunie aujourd'hui pour recevoir communication d'une lettre que M. de Freycinet a adressée à M. Talandier, délégué du groupe.

Dans cette lettre, M. de Freycinet fait savoir, conformément à ce que nous avons déjà annoncé nous-mêmes, qu'il a saisi, avant-hier, le conseil des ministres de la question de savoir quelles modifications il pourrait y avoir lieu d'introduire dans la loi de 1849, sur l'expulsion des étrangers. M. de Freycinet ajoute qu'il ne lui appartient pas de préjuger les résultats de l'étude à laquelle va se livrer le gouvernement, mais que la question sera conduite avec toute l'activité désirable.

L'extrême gauche va décider quelle conduite il y aura lieu de tenir en présence de cette communication.

Dans la réunion tenue par l'extrême gauche, les députés de ce groupe ont décidé, par 18 voix contre 7, de questionner M. de Freycinet sur l'expulsion de Lawroff.

M. Clovis Hugues est chargé de prendre la parole. Il prendra acte des dispositions libérales du gouvernement à modifier la loi de 1849. Il demandera pourquoi la loi a été appliquée à Lawroff.

SENAT

LA SÉANCE

Séance du jeudi 16 février

PRÉSIDENCE DE M. LEROYER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 3 heures.
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

Mort de M. de Kerjégu

M. le président annonce la mort de M. de Kerjégu, sénateur du Finistère.

Le travail dans les manufactures

M. Claude dépose le rapport sur la durée de la journée de travail dans les usines et manufactures.

L'état civil des musulmans algériens

L'ordre du jour appelle la première délibération sur

le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à l'état civil des indigènes musulmans de l'Algérie.

M. Arnaud combat le projet. Il déclare que la résolution tendant à forcer les Arabes à prendre un nom patronymique est absolument inutile.

Il croit la loi dangereuse pour les Arabes et dit qu'elle n'aura pour résultat que de favoriser certains agitateurs qui veulent s'emparer de leurs biens.

M. Casimir Fournier, rapporteur, soutient qu'il y a nécessité absolue à ce que les indigènes soient distingués les uns des autres pour l'exécution des lois et pour les contrats privés.

M. Jacques, sénateur d'Oran, dit que l'absence de noms patronymiques des Arabes présente de graves inconvénients au point de vue de la transmission de la propriété.

M. Arnaud demande qu'on expérimente la nouvelle loi sur un terrain limité avant de la rendre définitive.

Vote du projet

Les articles 1 à 23 du projet et l'ensemble du projet sont successivement adoptés.

La séance est levée à 5 heures.

La prochaine séance aura lieu samedi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du jeudi 16 février

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPOTEAUX, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

Mort de M. Lepouzé

M. le président annonce la mort de M. Lepouzé, député de l'Eure, et fait en quelques paroles l'éloge du défunt.

Projets divers

M. Humbert, ministre de la justice, dépose le projet de loi sur la réforme de l'organisation judiciaire.

M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, dépose le projet de loi sur les instituteurs.

L'urgence est déclarée sur ces deux propositions et le renvoi à la commission est ordonné.

L'élection de M. Amagat

L'élection de M. Amagat, élu à Saint-Flour, est validée sans observations.

Projets divers

La Chambre adopte des projets de loi tendant à autoriser le département de la Dordogne et la ville de Clermont-Ferrand à contracter des emprunts.

M. Charles Ferry dépose un projet de loi tendant à allouer une somme de 100,000 fr. pour l'exposition des beaux-arts de Vienne.

Le projet est adopté.

DEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LE FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

ABEL & BERTHE

— Je n'ai d'autre parti pris que celui de rester dans mon rôle et de vous empêcher de sortir du vôtre. Vous êtes un agent de la sûreté, je le crois, quoique vous ne m'en ayez point donné la preuve. Vous avez un mandat d'arrestation contre moi... Je ne l'ai pas vu, mais je suis convaincu qu'il existe...

— Vous obéissez à vos chefs, vous m'arrêtez, c'est bien, je n'ai rien à dire... Si la police fait un impair ce n'est pas votre faute... Aussi, même dans le cas où vous auriez été seul contre moi, je n'aurais pas opposé la moindre résistance, par respect pour la loi que vous représentez ; mais vous n'avez reçu de personne le mandat de me questionner, une fois mon identité reconnue... Le commissaire de police, ou un juge d'instruction, ou un procureur impérial, ont seuls le droit de me faire subir un interrogatoire... Vous

n'avez pas ce droit... Conduisez-moi devant un magistrat et, quand je saurai de quoi on m'accuse, je verrai ce que j'ai à répondre... C'est parfaitement compris, n'est-ce pas ? Alors plus de questions, car je resterai aussi muet que je viens d'être bavard, ce qui n'est pas peu dire... — Bref, vous ne voulez pas me donner votre adresse ? repris Théfer après un silence.

— Non.
— Prenez garde ! Ce refus sera certainement interprété contre vous...

René ne broncha pas.
— Vous aggravez votre situation. Même silence.

L'inspecteur frappa du pied.
— Je vous prouverai que je suis le maître... fit-il en serrant les dents. On va vous fouiller...

— C'est brutal, mais c'est votre droit... D'ailleurs vous êtes le plus fort... Fouillez-moi donc...

Théfer eut un mouvement de colère qui se traduisit par une étrange grimace.

L'inspecteur de la sûreté, nous n'avons pas encore eu l'occasion de le dire, était affligé dans certaines circonstances d'un petit défaut de prononciation et d'un tic nerveux très accusé.

LII

Lorsqu'il parlait lentement, d'une voix calme, d'un ton digne, il avait un léger zéyement qui pouvait à la rigueur passer inaperçu, et qui disparaissait complètement quand Théfer s'animait et que sa parole devenait brève et brusque.

Il le savait bien, aussi s'appliquait-il à prendre avec ses subordonnés un ton soldatesque et quasi brutal.

Le tic nerveux, très irrégulier d'ailleurs, contractait par instants ses lèvres et ses paupières, du côté gauche du visage, lorsqu'il était énervé ou irrité.

Il regarda d'un air furibond le prisonnier qui se permettait de lui tenir tête, et le tic se produisit aussitôt, contractant la paupière et crispant la lèvre.

René, qui n'avait point les yeux fixés sur l'agent, ne s'aperçut de rien et répéta :

— Fouillez-moi donc !... Ce n'est pas ce que vous trouvez dans ma poche qui rendra mon cas plus mauvais...

— C'est bien !... dit Théfer, puis il ajouta en s'adressant à l'un de ses agents : Voyez un peu s'il n'a rien déposé dans le violon...

L'agent s'empressa d'obéir.
— Fouillez-le... commanda l'inspecteur au second de ses hommes.

— Je vais lui rendre la besogne facile... dit vivement René en retournant ses poches. Voici d'abord un trousseau de clefs...

— Les clefs de chez vous ?... demanda Théfer.

— De chez moi ou d'ailleurs... Ça ne vous regarde pas... Voici mon porte-monnaie, il contient, comme vous pouvez le voir, soixante-sept francs soixante centimes et un bouton de bretelle...

— Pas de baliverne !... cria l'inspecteur furieux, en appuyant brutalement sa main sur l'épaule de René.

Ce dernier se révolta.

— Ah ! fit-il d'une voix sifflante, halte-là, mousieur, s'il vous plaît ! Je vous permets tout en paroles, mais à bas les mains, sinon je ne réponds pas de moi ! Je suis très doux de mon naturel, vous en avez la preuve, mais quand on m'exaspère je ne me connais plus... Donc, dans notre intérêt à tous les deux, faites votre devoir et rien que votre devoir...

Théfer, rongé par son frein, haussa les épaules et demanda :

— Avez-vous des papiers ?...

— Parbleu !

— Où sont-ils ?

— Pas dans mes poches, bien sûr !... Vous comprenez que je ne m'attendais guère à en avoir besoin...

— C'est ce dont nous allons nous assurer...

Et l'inspecteur se mit en devoir d'aider son subalterne à fouiller le prisonnier.

Ce dernier ne sourcilla pas quoique son inquiétude fût grande.

Il craignait qu'en se promenant sur ses vêtements, les doigts des policiers ne rencontrassent sa clef ou ses billets de banque.

Il en fut quitte pour la peur, quoique Théfer pratiquât la fouille non seulement avec conscience mais avec acharnement, désireux de trouver quelque papier, quelque note, qui fournît un renseignement.

Les objets cachés par René d'une façon si adroite échappèrent à ses investigations.

L'inspecteur était pâle de rage, mais il conservait une apparence de calme que démentait

Validations d'élections

L'élection de M. Emmanuel Arène, élu député dans l'arrondissement de Corte (Corse), est validée sans discussion.

L'élection de M. Chavoix à Périgueux est également validée.

Chemins de fer algériens

L'ordre du jour appelle la suite de la 2^e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1^{er} la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Souk-Arrhas à Sidi-el-Hémessi ; 2^e l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de Bône-Guelma.

M. Sarrien, rapporteur, dit que la commission a jugé que le ministre des travaux publics a eu raison d'accorder une garantie à la compagnie de Bône-Guelma et qu'il ne s'est pas écarté de la légalité.

L'achèvement de cette ligne est d'un intérêt considérable pour l'Algérie.

M. Pelletan dit que les conditions accordées à la compagnie Bône-Guelma ne sont pas applicables au nouvel embranchement pour lequel l'Etat ne doit aucune subvention.

M. Rousseau, sous-secrétaire d'Etat, soutient le projet, en explique les avantages aux points de vues commerciaux et militaires et demande à la Chambre de le voter.

M. des Rotours dit que la garantie accordée en 1877 s'appliquait seulement à la ligne de chemin de fer allant de la frontière algérienne à Tunis. La concession demandée n'a pas été spécifiée par un contrat entre la compagnie et le gouvernement.

M. Raynal, sous-secrétaire d'Etat, soutient que le projet est avantageux pour le gouvernement. La construction du chemin de fer confiée à une autre compagnie coûterait plus cher.

M. Pelletan dit que l'Etat joue un rôle de dupe dans le traité avec la Compagnie. Tous les avantages sont pour la compagnie et l'Etat supportera tous les frais et tous les risques en cas de pertes.

Vote du projet

L'article premier, mis aux voix, est adopté par 366 voix contre 9, sur 375 votants.

L'article 2 est adopté par 329 voix contre 71 sur 400 votants.

La séance est levée à 6 h. 20.

La prochaine séance aura lieu jeudi.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 16 février.

Le *Télégraphe* se félicite de voir la question de la révision posée au Sénat. Le gouvernement ne pourra pas en refuser l'acceptation.

Le *Paris* déclare qu'il soutiendra le cabinet s'il tient toutes ses promesses de réformes.

Le *National* estime que les réformes judiciaires devraient commencer par la réduction des frais de justice au lieu de la modification dans le personnel et de la suppression des tribunaux d'arrondissement.

Le *Temps* dit que le projet de M. Paul Bert sur les cakes est inapplicable. Il est plein de tracasseries et empreint d'un fâcheux caractère de despotisme.

La *France* comme tant l'expulsion de M. Lavroff, espère que des modifications seront apportées à la loi de 1849 qui donneront satisfaction aux républicains.

Informations

Paris, 16 février.

M. Gambetta est rentré aujourd'hui à Paris.

M. Lepouzé, député de l'Eure, dont l'élection au Sénat vient d'être invalidée, est mort ce matin.

On parle d'une candidature au Sénat qui serait offerte au général Camponon.

Le *Morning-Post* déclare que la note de lord Granville, relative à la question égyptienne n'est pas absolument conforme à la note envoyée par le cabinet français, bien qu'elle aient été rédigées après entente entre les deux gouvernements.

D'après la feuille anglaise, la note de lord Granville s'exprimerait en termes plus nets que le document portant la signature de M. de Freycinet, sur la nécessité d'une intervention en cas de nouvelles complications sur les bords du Nil.

Nous sommes en mesure d'affirmer que la version du *Morning-Post* est absolument fantaisiste, car les notes envoyées par les deux gouvernements français et anglais, sont identiques.

M. Louis Blanc va de mieux en mieux. Son état de santé lui permettra d'assister prochainement aux séances de la Chambre.

On a également d'assez bonnes nouvelles de M. Martel, l'ex-président du Sénat, qu'on a d'abord fait passer pour mort et qu'on n'a ressuscité que pour dire que son état était désespéré.

La nomination de l'amiral Jaurès comme ambassadeur à Saint-Petersbourg est considérée comme certaine.

On lit dans le *XIX^e Siècle* :

« Un grand journal politique du matin cesse de paraître, à partir d'aujourd'hui 15 février. »

Après deux années d'existence quotidienne, le *Globe* va redevenir hebdomadaire et financier.

L'année 1882 verra disparaître un grand nombre de feuilles quotidiennes, si nous en jugeons par ce qui se passe depuis deux mois ; la *Révision* n^o 1, la *Révision* n^o 2, la *Poste*, l'*Etoile Française*, le *Triboulet*, le *Globe*, journaux quotidiens de grand format, ont cessé leur publication. D'autres auront bientôt ce triste destin.

« Ce n'est pas très encourageant pour les capitalistes qui désirent fonder des journaux. La crise financière n'est peut-être pas tout-à-fait étrangère à cette situation. Elle a déjà tué au moins une centaine de journaux financiers hebdomadaires. »

Un journal a annoncé que M. de Freycinet négocie en ce moment avec le Saint-Siège au sujet des facultés de théologie catholique dont M. Paul Bert avait projeté la suppression.

Des renseignements venus de bonne source permettent de dire avec certitude qu'il n'existe, en ce moment, aucune négociation entre le gouvernement français et le Vatican.

M. René Goblet, ministre de l'intérieur, a annoncé à ses collègues qu'il avait l'intention de se rendre en province, afin d'étudier de près diverses questions administratives.

Le ministre quittera Paris aujourd'hui ou demain, et rentrera probablement le 20 ou le 21 février. On croit que M. Goblet mettra à profit ce voyage pour trancher définitivement la question de la municipalité d'Amiens.

La colonie algérienne républicaine a pris l'initiative d'offrir un banquet à M. de Freycinet.

Ce banquet a été fixé au samedi 25 février.

L'administration des douanes vient de publier la statistique relative à nos échanges extérieurs pendant le mois de janvier des années 1881 et 1882. Le tableau suivant en résume les résultats généraux :

Importations :	1882	1881
Objets d'alimentation	121.026.000	126.293.000
Produits naturels et matières nécessaires à l'industrie	143.518.000	152.602.000
Objets fabriqués...	61.821.000	32.216.000
Autres marchandises	18.274.000	13.596.000
Total....	342.639.000	324.707.000
Exportations		
Objets d'alimentation	45.954.000	41.826.000
Produits naturels et matières nécessaires à l'industrie...	42.759.000	32.371.000
Objets fabriqués...	91.037.000	70.430.000
Autres marchandises	11.505.000	9.531.000
Total....	191.255.000	154.158.000

La première observation qui se dégage de ces résultats généraux, c'est que l'ensemble de nos échanges extérieurs a pris, le mois dernier, une nouvelle et sensible extension.

Les élections du 26 février

Gard

Le comité radical de la 2^e circonscription d'Uzès a admis le principe des candidatures multiples ; aussi le nombre des candidats est-il considérable : MM. Dide, Goirand, Emile Martin, Roux, etc.

Pas-de-Calais

La prochaine élection de la 1^{re} circonscription de Saint-Omer, pour le choix d'un député, en remplacement de M. Vaux, traverse des péripéties.

La candidature républicaine avait d'abord été offerte à M. Porion de Wardrecques, qui déclina les propositions dont il fut l'objet.

Fut le nom de M. Hermant-Bouquillon fut mis en avant. M. Hermant, conseiller d'arrondissement, vice-président de la Chambre de commerce, refusa pour raison de santé le mandat proposé.

Aussitôt, trois candidatures nouvelles surgirent : celles de MM. Duméril, Pierret et Fontenier. On a parlé aussi de celle de M. Duhamel, conseiller général, mais cette nouvelle a été depuis démentie.

Dans une réunion publique présidée par M. Devaux l'honorable sénateur annonça que M. Hermant-Bouquillon, cédant à de nouvelles démarches, acceptait enfin la candidature.

Aussitôt tous les autres candidats se désistèrent. L'union semble rétablie. Mais au vote, M. Fontenier obtient 299 voix et M. Hermant 112 seulement. Et voilà la division plus grande que jamais.

On espère cependant que tous les moyens d'entente ne sont pas épuisés.

Les réactionnaires se comptent sur le nom de M. Lefebvre du Prey, ancien maire de Saint-Omer.

Basses-Pyrénées

Dans une réunion publique électorale, tenue à Pau, dimanche dernier, M. Emile Garet, directeur du journal *l'Indépendant*, conseiller général et membre du conseil municipal de Pau, a été acclamé à l'unanimité comme candidat républicain.

On sait qu'il s'agit de remplacer à la Chambre M. Marcel Barthe, devenu sénateur.

M. Garet a pour concurrent M. Fourcade, bonapartiste.

Sarthe

Les deux candidats républicains pour les élections du 26 février sont : M. Leporché, avocat et conseiller général, pour la première circonscription du Mans, et M. Paillard-Ducière, conseiller général pour la deuxième.

M. Godefroy Cavaignac, conseiller d'arrondissement, maire de Flée, a été proclamé candidat républicain dans l'arrondissement de Saint-Calais par les délégués de la Châtre, Château-du-Loir, Grand-Lucé et Vi-braye.

Il a pour concurrent M. le docteur Charbonnier, qui a été choisi par les délégués républicains des cantons de Saint-Calais et Bouloire.

M. Godefroy Cavaignac vient d'adresser aux électeurs de la circonscription sa profession de foi.

On sait qu'il s'agit de remplacer, à Saint-Calais, M. Le Monnier, nommé sénateur.

Etranger

Angleterre

Edimbourg, 16 février. — Deux machines infernales ont fait explosion hier à Edimbourg. C'étaient deux boîtes qui avaient été envoyées dans des maisons particulières et qui ont éclaté au moment où on les ouvrait. Il y a eu sept personnes de blessées : on a opéré une arrestation. On attribue ce crime à une vengeance personnelle.

La séance d'hier soir à la Chambre des communes s'est terminée brusquement, les députés ne se trouvant plus en nombre pour délibérer. Par suite, les débats sur la motion du baron de Worms relative à la situation des juifs en Russie, qui devaient avoir lieu hier, ont été renvoyés au 24.

C'est M. Sexton, député irlandais, qui a clos la discussion de l'adresse par un discours audacieux et violent en faveur de l'amendement de M. Mac Carthy condamnant la politique du gouvernement en Irlande.

Les journaux trouvent singulier que le gouvernement ait laissé ainsi le dernier mot aux Irlandais ; mais Gladstone, qui avait préparé hier un long discours, n'a pas voulu sans doute parler pour les quarante auditeurs que comptait la Chambre. Il faut attribuer l'absence de la plupart des députés à ce fait que beaucoup d'entre eux, pensant que la discussion traînerait en longueur, s'étaient arrangés pour revenir seulement vers onze heures du soir.

Le *Times*, commentant le discours de M. Sexton, voit la preuve que les agitateurs ont mis la question agraire en avant dans le but unique de rallier les paysans autour du drapeau séparatiste en Irlande. Le *Times* en conclut que le gouvernement doit redoubler de vigueur et désavouer toutes les paroles qui laisseraient espérer aux chefs de ce mouvement qu'ils ont des chances d'obtenir un *home rule* qui amènerait un jour la destruction de l'Union des deux îles.

On mande de Londres qu'une réunion d'émigrés nautas a eu lieu à la Bibliothèque de l'Aquarium, Westminster, et a discuté les précautions à prendre pour la traversée de la Manche en ballon.

Le voyage aura lieu le 4 mars.

Le ballon partira de Canterbury, si le temps est favorable.

On a décidé de prendre des mesures de précautions extraordinaires pour le cas où la descente se ferait en mer.

Plusieurs représentants de la presse française ont exprimé le désir de participer à l'ascension.

On croit que le voyage s'accomplira en moins d'une heure.

Autriche-Hongrie

Vienne, 16 février. — On annonce officiellement qu'une division partie de Mostar et de Névesigno a fait des opérations sur le plateau de Zimic. On a donné l'ordre de fortifier Zimicbaus, Koula, Bachitica et Prievorac.

Des bandes d'insurgés sont rassemblées à Zagorje, Ulok, Borke, Susionica et Planina. Il se confirme qu'elles se livrent à des actes de brigandage dans les localités du voisinage.

Les principales communications entre les garnisons sont maintenant assurées par les troupes.

Les insurgés ont vainement essayé, le 12, de s'approcher de Greben et de Ledenece. Ils ont incendié le forêt de Colnige, près de Knezlac.

On fortifie Greben et Ledenece. La tranquillité n'a pas été très troublée, le 12 et le 13, près de Foca.

Les bandes d'insurgés qui sont dans la région de Timova reculent devant les troupes.

Raguse, 16 février. — Les troupes autrichiennes occupent Orahovatz et Ledenece en Crivoseie, après avoir chassé les insurgés.

Trieste, 16 février. — Une bande de Crivoseiens a livré deux fois l'assaut à la ville de Perasto, dans but de forcer la garnison à accepter le combat.

La ville de Perasto est située entre Risano et Cattaro. Un télégraphe de Moscou qu'un ancien général de l'armée russe a pris le commandement d'une bande de volontaires russes, qui doit venir, dans quelques jours, en aide aux insurgés de l'Herzégovine.

Vienne, 16 février. — Les habitants de Risano ont désarmés. L'état de siège a été proclamé dans cette ville, ainsi que dans celle d'Oranovac.

Un télégramme adressé aux journaux italiens annonce que le trésor du prince Nikita a passé, avec le consentement du prince, dans les mains des insurgés.

Russie

Berlin, 16 février. — La *Tagespost* de Berlin publie aujourd'hui des renseignements d'après lesquels un projet d'attentat conçu par les nihilistes aurait été découvert par un habitant de cette ville. Suivant ces informations, on aurait eu l'intention d'assassiner, le 17 février, l'empereur de Russie dans sa chambre à coucher de Gatchina, au moyen de la dynamite. Il ressort des renseignements pris à ce sujet que la nouvelle de la *Tagespost* n'est autre chose qu'une mystification.

Turquie

Constantinople, 16 février. — M. Oremwel, commandant du stationnaire anglais *Wrence*, son lieutenant M. Selby et le consul adjoint anglais chassaient dans les environs d'Atarkia, sur les côtes de la mer Marmara lorsqu'ils furent attaqués par une troupe

son tic nerveux, et il ne laissait rien paraître de sa profonde déception.

Le prisonnier ayant obstinément refusé d'indiquer sa demeure, Théfer ne pouvait envoyer l'adresse au duc de la Tour-Vaudieu qui l'attendait avec une fiévreuse impatience. Cela surtout le mettait hors de lui-même.

— Ce drôle ne parlera que devant le juge d'instruction... se dit-il. Peut-être même faudra-t-il quelques jours de prison pour triompher de son entêtement... Je veillerai... Le duc attendra... Dans tous les cas l'homme n'est plus un danger pour lui, puisque le voilà pris, et que dans une demi-heure il sera sous les verrous.

L'agent chargé par Théfer de s'assurer si le prisonnier n'avait pas profité de ses quelques minutes de solitude pour cacher dans un coin du violon des papiers compromettants, reparut.

Les recherches avaient été vaines.

— C'est bien... fit l'inspecteur, puis se tournant vers le chef du poste qui venait d'assister à toute la scène précédente sans mot dire, il ajouta : Sergent, il faut quatre hommes pour conduire ce quidam à la préfecture.

Le sergent donna des ordres.

René entendit la main vers les louis d'or et les quelques pièces blanches sortis de son portefeuille et étalés sur la table crasseuse.

— Pas de plaisanterie... dit-il. Je reprends mes capitaux... C'est bien le moins que je puisse me payer un petit verre à la cantine... Cet argent vous sera rendu à la préfecture si on le juge convenable... répliqua Théfer.

Et il mit sans autre façon dans sa poche l'or et les pièces blanches.

Les petits soldats requis pour un service d'escorte avaient pris leurs fusils et, surveillés par un caporal, attendaient.

L'idée de traverser Paris sous bonne escorte, en butte à l'insupportable et stupide curiosité des passants, horripilait René.

— Ah ! ça, demanda-t-il à Théfer, est-ce qu'il est bien utile de déranger ces braves gens ? Est-ce que nous ne pourrions pas, vous, vos hommes et moi, faire paisiblement la route en fiacre ?

— A vos frais, alors ? demanda l'inspecteur.

— Bien entendu...

— La chose n'est pas défendue, donc elle est permise, et puisque vous avez de l'argent je ne refuse pas de m'y prêter...

Et Théfer envoya l'un de ses sous-ordres chercher une voiture.

Trois quarts d'heure plus tard, après les formalités d'usage, le mécanicien fut écroué.

Il demanda la pistole comme c'était son droit.

On le conduisit dans une des chambres indépendantes des grandes salles du dépôt, et il se trouva isolé.

Théfer alla porter son rapport au bureau du commissaire aux délégations judiciaires, et fit à sa manière le récit de ce qui s'était passé.

— J'ai la ferme croyance, pour ne pas dire la certitude, ajouta-t-il, que je viens de mettre la main sur un conspirateur des plus dangereux... le fait seul de cacher obstinément son adresse est selon moi la preuve indiscutable de sa culpabilité... il lui importerait peu qu'une visite

domiciliaire ait lieu chez lui, si la police ne devait découvrir en son logis des papiers importants...

Le commissaire hochait la tête d'une façon affirmative, félicita Théfer de son zèle, et sans perdre une minute envoya le rapport à l'un des juges d'instruction chargés des affaires essentiellement politiques.

A l'époque où se passaient les faits que nous racontons, les bureaux des juges d'instruction n'étaient encombrés de dossiers, les arrestations se succédant rapidement.

Le résultat fatal de ces choses était d'une part la longueur des incarcérations préventives, et de l'autre la lenteur tout à fait illégale avec laquelle on procédait aux interrogatoires.

Le dossier de René prit donc un numéro d'ordre.

Quant au mécanicien lui-même il fut expédié à Sainte-Pélagie sans avoir été entendu, malgré ses protestations et ses supplications.

— Qu'on me dise seulement de quoi je suis accusé ! s'écriait-il. Je me mets à chercher sans trouver rien... Ça me mettra du moins l'esprit en repos...

On ne se donna pas la peine de lui répondre, et on l'engagea à attendre avec patience et résignation que son tour fût venu.

Théfer, voyant la tournure que prenaient les choses, avait jugé nécessaire de prévenir le duc de la Tour-Vaudieu.

Ce dernier ne se sentait qu'à demi rassuré par l'arrestation qui éloignait momentanément le danger.

Il aurait donné de bon cœur une grosse part de sa fortune pour connaître la demeure du mécanicien...

Mais il lui fallait s'armer de patience, lui aussi, et attendre le résultat du premier interrogatoire dont Théfer s'était chargé de lui rendre compte.

— Et ne craignez rien, monsieur le duc ! ajouta l'inspecteur. Dès que nous saurons où loge ce René Moulin, nous devancerons chez lui le juge d'instruction, je vous le promets...

Brisée par des émotions successives, par des douleurs renaissantes, et foudroyée à sa sortie du cimetière par l'arrestation du mécanicien, Mme Leroyer regagna seule, dans un état de frayante prostration, son logis de la rue Notre-Dame-des-Champs où le docteur Lorient, en compagnie d'une voisine pauvre et de bonne volonté prodiguait des soins à Berthe.

Depuis quelques minutes à peine la pauvre enfant venait de reprendre connaissance...

La crise étant passée ce fut avec une immense joie qu'elle revit sa mère, mais en même temps avec une profonde angoisse, que partagea le jeune médecin.

Mme Leroyer, prise d'un tremblement nerveux auquel se joignait une fièvre violente, semblait plus en pleine possession de son intelligence.

Elle n'entendait ou ne comprenait pas les questions que lui adressait Etienne, et murmurait des phrases inachevées relatives à un événement inconnu de ses auditeurs.

(A suivre).

bergers albanais. M. Selby a reçu un coup de hache sur la tête, sa blessure est grave. M. Orenvel est aussi blessé mais moins grièvement.

Lord Dufferin, ambassadeur d'Angleterre, aura aujourd'hui une entrevue avec Assim-Pacha, ministre des affaires étrangères, au sujet de cette attaque.

SERBIE

Londres, 16 février. — Le correspondant du *Pall Mall Gazette* annonce, comme imminente et inévitable, une révolution à Belgrade contre le prince Milan.

On assure que le prince a pris toutes ses précautions pour fuir pendant la nuit.

ETATS-UNIS

Paris, 16 février. — Des dépêches d'Amérique annoncent qu'une grande panique règne dans les Bourses de Chicago et de New-York.

Plusieurs faillites sont imminentes.

— Les froments ont baissé de 4 à 5 cents par bushel.

LE TRAITE FRANCO-ANGLAIS

Le correspondant parisien du *Times* donne sur l'état des négociations relatives au traité de commerce les renseignements suivants, dont nous lui laissons la responsabilité :

Lorsque M. Say entra dans la cabine, il posa comme condition que les concessions faites par M. Rouvier seraient prises comme point de départ. Cette condition fut acceptée, et elle fut entendue en ce sens qu'aucun pas en arrière ne serait fait, et que les concessions accordées par le cabinet Gambetta seraient considérées comme un fait accompli ; ces concessions consistaient en une réduction de 25 à 50 0/0 sur les droits sur les cotons et les laines.

Malheureusement, ces concessions étaient, dans les vues de M. Tirard, un maximum positif, tandis que, dans les vues du gouvernement anglais, elles étaient, sinon un minimum, au moins un point de départ pour servir de base à de nouvelles négociations.

En vertu de cette théorie, l'Angleterre, en réponse aux propositions qui lui furent faites, demanda de nouvelles concessions s'écartant considérablement de celles accordées par M. Rouvier.

La difficulté actuelle semble donc être la suivante :

M. Tirard déclare que les concessions de M. Rouvier sont un maximum qu'il ne peut dépasser, tandis que le gouvernement anglais les regarde comme un point de départ pour en obtenir de nouvelles.

Dans cette situation, on ne peut compter que sur l'initiative de M. de Freycinet pour résoudre cette difficulté.

L'affaire de l'Union Générale

On a parlé, sans préciser rien, des rapports de l'Union générale avec la cour romaine. Voici les renseignements, puisés à bonne source, que nous adressons à ce sujet un de nos correspondants particuliers.

L'Union générale, hautement patronnée et solennellement bénie par Léon XIII, avait promis d'attribuer, chaque année, au denier de Saint-Pierre, une somme de tant pour cent prélevée sur ses bénéfices. Cette somme fixée, pour 1881 à cent mil francs, a été offerte dans les premiers jours de janvier au Saint-Père par MM. Bontoux et de Good, consul de Hollande à Rome, qui ont reçu, à cette occasion, le grand cordon de l'ordre de Saint-Grégoire.

Le pape était, en outre, possesseur d'un nombre considérable d'actions de l'Union générale. Ces valeurs ont été vendues par lui au cours de 2,400.

Les relations entre l'Union générale et le Vatican étaient si étroites qu'elles excluaient toute concurrence.

Une banque française s'étant avisée, il y a quelques semaines, — un peu sur le tard, — d'offrir au pape 150,000 francs en or et 3 000 actions libérées, en échange de sa bénédiction paternelle, le Saint-Père a refusé de recevoir ces solliciteurs d'un nouveau genre.

La catastrophe de l'Union générale n'atteint en rien, au moins dans leur responsabilité personnelle, les membres du patricat romain qui avaient prêté leurs noms à sa fondation.

Depuis longtemps déjà ils avaient demandé que la succursale de Rome eût son capital indépendant, placé sous leur surveillance. Cette demande n'ayant pas été accueillie, tous se sont retirés, le prince Bonaparte en tête.

Aujourd'hui le pape se prépare à restituer les 150,000 francs qui lui ont été attribués, il y a deux mois, sur les bénéfices de l'Union, les considérant sans doute comme un dividende fictif.

suivi et arrêté. Il avait été aidé dans ce méfait par un certain François P., âgé de 20 ans, sorti le matin même de la prison de Bellevue.

P., avait réussi à prendre la fuite, mais il a été retourné ce matin par la police et mis en état d'arrestation.

ALPES-MARITIMES

Le carnaval à Nice. — Tous les hôtels regorgent de voyageurs et voient obligés de refuser les nouveaux arrivants. Aussi, la municipalité a-t-elle fait dresser la liste des chambres meublées que les particuliers tiennent à la disposition des étrangers.

Plusieurs trains de plaisir sont encore attendus. De nombreux yachts, arrivés pour les fêtes, ne partiront qu'après les régates.

Les fêtes ont commencé par le débarquement du bonhomme Carnaval que soixante barques illuminées accompagnaient. Carnaval a été reçu par le comité des fêtes et par le président du comité, M. Cessole, qui lui a souhaité la bienvenue ; après quoi, il a été mis sur un char. Un cortège immense s'est aussitôt formé et a parcouru la ville dans tous les sens, au milieu d'une foule énorme qu'on n'évalue pas à moins de cent mille personnes.

Sur tout le parcours, des feux de Bengale, reliés par un fil électrique, éclairaient le cortège.

Le bonhomme Carnaval était entouré de soixante polichinelles à cheval, de l'effet le plus saisissant. Les fanfares éclataient de tous les côtés. La ville entière était illuminée.

Aucun accident ne s'est produit. La mer était très calme et le temps magnifique.

Au Palais

Tribunal correctionnel de Lyon

Plusieurs vols de bijoux et d'argent étaient commis dernièrement à l'hôtel Collet et à l'hôtel Bellecour, au préjudice de divers voyageurs.

Deux individus qui avaient séjourné dans ces hôtels, ainsi que dans plusieurs autres et s'étaient esquivés sans s'inquiéter de leurs dépenses, ont été arrêtés par le service de la sûreté.

L'un d'eux se faisant appeler Edant et se disant étudiant en médecine, a été trouvé porteur d'une montre en or volée à l'hôtel Collet et d'un certain nombre de reconnaissances constatant l'engagement de divers bijoux dérobés dans les mêmes circonstances.

Le prétendu Edant a été reconnu pour être le nommé Charles Milan ayant déjà subi 1 an de prison à Paris, 8 mois à Genève, et condamné par défaut à 15 mois par le tribunal de la Seine. L'autre était un nommé Jeanpierre.

Ces deux intriguants comparaissent hier en police correctionnelle.

Milan dont la culpabilité en ce qui concerne les vols de bijoux, ne pouvait être douteuse, a été condamné à 2 ans de prison, sans préjudice bien entendu des 15 mois qu'il a à purger.

Quant à Jeanpierre contre lequel on n'avait relevé que le fait de s'être fait héberger à l'œil, il en a été quitte pour 4 mois de la même peine.

Le jeune Henri Pettermann, âgé de 15 ans, demeurant place Saint-Didier est un drôle qui promet.

Avant-hier, à la suite de quelques observations que sa mère lui faisait sur sa conduite, il entra dans une colère épouvantable, s'arma d'un long couteau de cuisine et essaya de la frapper. La pauvre femme n'eut que le temps de se dérober par la fuite.

Les gardiens de la paix, prévenus par des voisins eurent beaucoup de peine à arrêter ce fils dénaturé, qui menaçait de frapper de son arme le premier qui mettrait la main sur lui. Malgré sa résistance, il fut enfin désarmé et écroué à la Permanence.

Le garnement a été condamné hier à 2 mois de prison.

M. Blanc, négociant en grains, rue de Saint-Cyr, 29, s'apercevait depuis longtemps que des vols importants étaient commis à son préjudice.

Bien résolu à y mettre un terme, il porta plainte et plusieurs gardiens de la paix furent mis à sa disposition.

Les agents qui s'étaient postés dans les magasins, surprirent pendant la nuit le voliturier et l'homme de peine, au moment où ils enlevaient et chargeaient sur une charrette, huit sacs d'avoine et deux sacs de blé.

Les coupables, Ravix et Bachelut, ont été condamnés : le premier à 6 mois de prison et le second à 2 mois de la même peine.

Chargé par M. Lamarche, jardinier, rue Roquette, d'opérer un déménagement, Jean Beauguette, a réussi à dissimuler une paire de bottes qu'il a emportées chez lui.

Cette mauvaise plaisanterie lui a valu 2 mois de prison.

ASSASSINAT DE CHAPONOST

Aucun fait nouveau n'est venu jeter la lumière sur cette lugubre et mystérieuse affaire.

M. Guoz juge d'instruction, a entendu dans la journée des dépositions de plusieurs habitants de Chaponost. L'un d'eux, M. Lafont, forgeron, a donné quelques renseignements sur le ménéant dont nous avons parlé, qui avait été vu

rodant la veille du crime autour de l'habitation du malheureux Villard. Cet individu a disparu du pays le lendemain de l'assassinat, et, malgré toutes les recherches, on n'a pu encore mettre la main sur lui. Voici son signalement exact : D'une taille ordinaire, âgé d'une trentaine d'années environ, les cheveux blonds, moustache petite et barbe clairsemée, il était vêtu de deux vestes de couleur noire et d'un pantalon en toile bleue, effiloché dans le bas, coiffé d'une casquette noire à galons et chaussé de galoches.

Il portait en bandouillère un sac, retenu par une ficelle, et avait à la main un bâton noueux en bois blanc.

Nous devons encore parler de certains faits qui ont mis la justice sur une autre piste.

Le juge d'instruction a appris par quelques témoins qu'au moment où Villard avait reçu les 5,000 fr., il avait à son service une femme de mœurs assez suspectes. Cette femme, très au courant de ses habitudes, s'était enfuie un beau jour, en emportant une somme de 110 fr. à son maître, qui pour une raison ou pour une autre, avait refusé de porter plainte.

Refugiée à Lyon, elle s'était liée avec un charlatan, courant les vogues de Lyon et de la banlieue, et d'une moralité douteuse.

Malgré les plus actives recherches, les agents de la sûreté n'ont pu encore mettre la main sur le couple, sur qui pèse des soupçons dont, comme on le voit, la base est assez fragile.

On en est encore réduit à de simples suppositions. En attendant une véritable terreur règne à Chaponost et dans les environs ; grand nombre d'habitants n'osent plus sortir la nuit de leurs domiciles, et le nombre de serrures et de verrous dont on a garni les portes ne saurait se compter. Espérons que l'arrestation des coupables ne se fera pas attendre et viendra calmer cette émotion bien naturelle.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Vendredi, 17 février, 48^e jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. 07 ; coucher, 5 h. 22. Les jours croissent de 3 minutes.

Ephémérides (1810) : Division de la France en préfectures et sous-préfectures.

Le dernier numéro du *Bulletin municipal* de Lyon nous donne des renseignements sur les recettes de l'octroi de Lyon pendant l'année 1881.

Ces recettes ont atteint 11,289,791 fr., qui représentent les produits les plus élevés des dix dernières années et se répartit ainsi entre les divers chapitres de perception :

Boissons et liquides.....	6.323.024
Comestibles.....	3.010.823
Combustibles.....	516.489
Fourrages.....	472.144
Matériaux.....	886.821
Objets divers.....	100.490

14.289.791

Les produits de l'année 1880 ayant été de 10,501,190, l'augmentation on réalisait pendant l'exercice 1881 s'élève à 788,601 fr.

Les frais de perception étant fixés au budget municipal de 1881 pour 850,147 fr. représentent seulement 7,53 0/0 des recettes brutes d'où il résulte un produit net de 10,430 fr.

La Société d'économie politique de Lyon se réunira le vendredi 17 février 1882 dans les salons du café Casati, à 8 heures précises.

L'ordre du jour de la séance porte : *Les réformes proposées sur les opérations de Bourse.*

Rapporteur : M. Rougier, avocat, professeur à la Faculté de droit.

On mande de Bruxelles :

La première représentation des *Beignets du Roi*, le nouvel opéra-comique de M. Firmin Bernicat, aux Fantaisies-Parisiennes, a eu un succès complet. De l'avis unanime de la presse, cent représentations sont assurées.

Firmin Bernicat est un artiste lyonnais de grand talent, nous ne pouvons qu'applaudir à son succès.

Dans la soirée d'hier, un sieur B., âgé de 55 ans, employé à la compagnie des eaux, rue Saint-Clair, a été frappé d'un accès subit d'aliénation mentale. Dans sa folie, ce malheureux a mis le feu aux meubles qui garnissaient sa chambre.

Les flammes furent heureusement aperçues par les voisins qui accoururent et purent éteindre l'incendie avant qu'il ait étendu ses ravages.

Trois de ses collègues ont du passer la nuit pour maintenir l'aliéné qui était dans un état de surexcitation terrible.

Le matin M. le commissaire de police a pris les mesures de précautions usitées en cas pareils.

La nuit dernière, à minuit et demi, un violent incendie a éclaté dans un hangar, rue de Précy, 53, où était installé un atelier de polissage appartenant à M. Hyvrat.

Le feu a été mis par la chaudière d'une machine à vapeur, placée dans le sous-sol.

L'alarme fut donnée par le fils de M. Fouilland, propriétaire d'un immeuble attenant. Les secours furent assez prompts à s'organiser ; les pompiers du poste de la rue des Trois-Rois arrivèrent avec une pompe qui fut aussitôt mise en batterie, mais déjà le hangar tout entier

était la proie des flammes et l'on dut se borner à préserver les maisons voisines. Après une heure de travail, tout danger était écarté.

Le service d'ordre était fait par des gardiens de la paix et un détachement du 99^e de ligne.

Les dégâts s'élèvent à une somme de 18,000 francs, tant pour l'immeuble que pour les diverses marchandises qui y étaient contenues. Ils sont couverts par une assurance à la Compagnie *Le Monde*.

Hier matin, les voisins de Mme M..., demeurant rue Saint-Augustin, n° 11, inquiets de ne pas l'avoir aperçue vaquer à ses occupations habituelles, frappèrent à sa porte, et ne recevant point de réponse, quoique la clef fut en dedans, prévinrent M. le commissaire de police.

Ce magistrat se rendit sur les lieux, et fit ouvrir la porte par un serrurier.

On trouva la pauvre femme étendue sur son lit, respirant encore, mais dans un état qui laisse peu d'espoir de la sauver.

Après avoir reçu les soins les plus empressés, elle a été conduite à l'Hôtel-Dieu.

Un vol assez important a été commis la nuit dernière au préjudice de M. Blanc, marchand de grains, rue Saint-Cyr, 29.

Des malfaiteurs ont pénétré dans son appartement par une fenêtre située à 2 mètres du sol et après avoir fracturé deux portes ont gagné un bureau où se trouvait un secrétaire dont ils ont brisé les tiroirs. Ils y ont dérobé un petit coffre-fort contenant une somme de 1,000 fr. en argent et de la monnaie de billon et ont pris la fuite sans être remarqués.

Une enquête est ouverte.

Mme Therrie, domestique, rue Bossuet, n° 8, a le sommeil dur.

Un malfaiteur a pu pénétrer dans sa chambre pendant son sommeil, et lui soustraire dans une poche de sa robe un porte-monnaie contenant une petite somme et une bague en or de la valeur de 25 fr.

Une enquête est ouverte.

OBSERVATOIRE DE LYON

Station météorologique du Parc

Lyon, le 16 février, 4 h. 30 soir.

Température : Un tourbillon secondaire existait hier matin au sud de l'Angleterre ; il s'est avancé rapidement vers le sud-est et a traversé nos régions dans la soirée.

A Lyon, le baromètre a baissé de 7 mm. de 10 h. du matin, à 8 h. du soir, tandis que le vent du sud atteignait une vitesse de 17 m. par seconde ; puis il est tombé quelques averses qui ont donné 2 mm. d'eau.

Dès le début de la pluie, le vent a tourné brusquement à l'ouest et une hausse barométrique rapide a commencé. Cette hausse atteint actuellement 9 mm ; d'ailleurs, le vent a rallié le nord et souffle avec une vitesse moyenne de 10 m.

Le tourbillon secondaire paraît donc avoir gagné le golfe de Gènes.

Temps probable : Assez beau.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 15 février.

Les jours se suivent et ne se ressemblent pas et nous sommes heureux pour le marché que la journée d'hier ne se soit pas répétée aujourd'hui. On a à peu près regagné ce qui avait été perdu la veille. Aussi n'y a-t-il pas trop de mal, produit par ces deux dernières séances ; les timorés ont seuls vendu ; mais malgré tout, il semble impossible de rien comprendre à la direction d'un marché si nerveux et si sensible.

Bonne tenue des Consolidés qui gagnent 1/4 à 100 1/2.

Les places étrangères sont fermées et présentent une certaine activité.

Le 5 0/0 qui avait ouvert à 113,90 finit à 114,32 1/2.

Le 3 0/0 ancien est à 82,20 et l'Amortissable à 81,90.

La Banque de France clôture à 5,175.

Bonne tenue du Crédit Général Français et de la Banque Romaine.

DERNIERE HEURE

Paris, 16 février, 11 h.

En ce moment a lieu à l'Elysée le premier grand bal de la saison. Depuis neuf heures, les invités ne cessent d'arriver ; ils sont reçus, à l'entrée du salon des aides-de-camp, par le président de la République, ayant à ses côtés Mmes Grévy et Wilson, et le personnel de la maison civile et militaire.

La grande salle de danse, construite sur les jardins, est décorée de tentures de brocart de soie rouge, brodé d'or ; l'orchestre, composé de cinquante musiciens, dissimulé par des massifs de fleurs, est conduit par Guyot.

En somme, très brillante soirée.

— La note française sur les affaires égyptiennes a été bien accueillie à Vienne et à Berlin.

BOURSE DE LYON

Du 16 février 1882

Rentes	Comptant-ACTIONS
3 0/0..... 82 20	Gaz de Lyon.....
5 0/0 amortissable... 81 90	Gaz de la Guillotière.....
4 1/2..... 113 90	Mines de la Loire.....
5 0/0 français..... 85	Montrambert.....
Italien..... 11 05	St-Etienne.....
Turc..... 25 3/4	Société lyonnaise.....
Autrichien 4 0/0.....	Bateaux-Omnibus.....
Russe 5 0/0.....	Eaux.....
Espagne 3 0/0.....	Dombes.....
Porte Egypt. unifiée.....	Abattoirs.....
Crédit mob. Espag..... 560	Verreries L. et Rhône.....
Crédit Lyonnais..... 745	Croix-Rouge.....
Union générale..... 335	ObliGATIONS
H. Hypothèque France.....	Ville-de-Lyon.....
Soc. foncière lyonnaise.....	Ville-de-Paris 1869.....
Banque Ottomane.....	Ville-de-Paris 1871.....
Paris-Lyon-Médit.....	Lombardes-anciennes.....
Ch. Autrichiens..... 627 50	Lombardes-nouvelles.....
Lombard-Vénitien..... 270	Loire.....
Garantie..... 490	Saint-Etienne.....
Nord-Espagne..... 545	Rhône-et-Loire 4 0/0.....
Suez..... 2680	Paris-Lyon-Médit.....

SPECTACLES DU 17 FÉVRIER

Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui vendredi, à 7 h. 3/4.
« Le Prophète ».

Théâtre-Bellecour

Troisième représentation de Mlle Sarah Bernhardt,
« Froufrou ».

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui vendredi, « Le Petit Jacques ».

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Casino

rus de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Léone.

Théâtre Delille (Cours du Midi)

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Grande ménagerie Bidet

Cours du Midi

La première galerie zoologique de l'Europe. — Tous les soirs, représentation

Folies-Bergères

Tous les jours séance de patinage de 8 à 11 heures du soir entrée, 1 fr. dimanche et fête de 2 à 4 1/2 : entrée 1 fr.

Tous les samedi, à minuit, Bal masqué

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, parées, masquées et travesties.
Tous les samedis, bal masqué

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 1, rue de la République

La Société bonifie actuellement :

2 0/0	pour les dépôts à vue.
3 0/0	de 6 à 11 mois.
4 0/0	de 1 an à 23 mois.
5 0/0	de 2 ans et au-delà.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

CAPITAL : 200 MILLIONS

Reserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment.

5 0/0	aux bons à échéance,	à 2 ans.
4 0/0	"	à 18 mois.
3 0/0	"	à 1 an.
2 1/2 0/0	"	à 6 mois.
2 0/0	"	à 3 mois.
1 0/0	à l'argent remboursable	à vue

DOCTEUR CHOFFÉ

Ex-Méd. marine, envoie gratuitement son Traité de Médecine pratique, indiquant sa méthode (10 années de succès dans les hôpitaux) pour la Guérison radicale des Maladies de tous les Organes et des Membres, Hémorroïdes, Goutte, Vessie, Matrice, Phtisie, Cancer, Obésité, Asthme. — Ecrire quai St-Michel, 27, Paris.

On nous signale un perfectionnement aux Biberons, le bouchon en liège donne une odeur de lait aigre qui répugne à l'enfant. Ce liège est remplacé par un bouchage flexible dit Biberon Robert-flexible d'une propreté irréprochable qui fait l'admiration du corps médical.

OCCASION EXCEPTIONNELLE

A LOUER le local de la Pharmacie Bertrand, 12, rue Confort, qui sera transférée, fin février, pour cause d'agrandissement, place de la République, 55. — Prix de location, comprenant rez-de-chaussée et entresol, 1,700 fr., 6 ans de bail. A céder, à des très bonnes conditions, l'installation du gaz, compteur et divers agencements.

On trouvera dans la nouvelle officine les médicaments anglais et italiens les plus employés et tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, que M. Bertrand mettra, à la disposition de ses confrères. On trouvera dans la nouvelle officine tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, ainsi que tous les médicaments anglais et italiens les plus employés, entre autres : Le seul véritable sirop Ernest Pagliaro seul et unique successeur de Jérôme Pagliaro, les pilules de Morison, le tamarin Erba, les pastilles indiennes du docteur Wilson.

EPILEPSIE

CRISES NERVEUSES guéries par correspondance. Le médecin spécial D^r KILLISCH, à Dresde-Neustadt (Saxe) cause de grands succès (8,000 Méd^l d'or de la Société scient. d'Alte).

Le rédacteur gérant, Victor GOURAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

ANNONCES

VENTES FORCÉES

Le dix-huit février 1882, à onze heures du matin, place St-Pothin, vente d'objets saisis, tels que : banque, chaises, chaussures pour hommes et femmes, vitrine, table de nuit, pendule, commode, poêle à four, etc.

Les mêmes jour et heure, place Kléber, vente d'objets saisis, tels que : découpoir mécanique pour papier, bascule, bibliothèque, bureau calorifères, table, presse de relieur, etc.

Les mêmes jour et heure, place de l'Hippodrome, vente d'objets saisis, tels que : cheval, harnais et voitures, etc.

Les mêmes jour et heure, place Mancey, vente d'objets saisis, tels que : comptoir marbre, balances, soies, couteaux de boucher, coupe-rais, étagère marbre, charossons, crochets, bureau, etc.

VENTE FORCÉE

Le dix-huit février 1882 à 11 h. du matin sur la place de l'Eglise, à Montchat, vente de divers fûts eaux-de-vie, alcool, vins, etc.

Le samedi dix-huit février courant à dix heures du matin, sur la place Henri IV à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets saisis, tels que : banque, table, canapé, balances compteur à gaz, barre avec crochets, fourneau, bec à gaz, cuivre, plot.

Les mêmes jour et heure, sur la place St-Pierre à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, et au comptant d'objets saisis, tels que : banques, chaises, secrétaire, horloge, bascule, porte parapluie, cravates, tables, chaises, dévidoirs, mécanique à dévider, casiers, etc.

Ouvrage approuvé par le Ministre de l'Instruction publique

55.000 Souscripteurs
à ce jour

44.000 Souscripteurs
Militaire

LA FRANCE ILLUSTRÉE

par

V.-A. MALTE-BRUN **

Secrétaire général honoraire et ancien Président de la Commission centrale du Conseil de la Société géographique de Paris

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE, ORNÉE DE :

100 Cartes et Plans coloriés

Pressés avec les plus grands soins par
M. ERHARD **

L'Ouvrage complet formera 4 vol. in-4^e
de 800 pages et un magnifique Atlas
de cent Cartes coloriées

400 gravures texte et hors texte

Dués à l'habile crayon de
M. H. Clerget **

La nouvelle édition de la FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. MALTE-BRUN, est l'œuvre la plus colossale de notre époque : elle formera l'Encyclopédie la plus complète qui ait été faite sur la France ; des documents officiels et particuliers ont permis d'établir pour chaque département un tableau réel et vivant de son passé et de son présent, de ses ressources et de la place qu'il occupe sous tous les rapports dans la famille française ; des statistiques de tous genres accompagnent cet ouvrage, indispensable à tous.

La FRANCE ILLUSTRÉE paraît depuis le 15 Octobre 1879

25 CENTIMES LE FASCICULE AVEC CARTES

23 Départements, formant 25 Séries, ont paru à ce jour
et forment le premier Volume

PRIX : Broché, 20 fr. — Relié, 2 fr. franco

Chaque Fascicule, avec Cartes coloriées, se vend séparément 75 centimes.
Il paraît 2 Fascicules par mois

Pour faciliter l'acquisition de cet ouvrage, la Souscription reste ouverte dans nos bureaux et les nouveaux Souscripteurs recevront franco tous les Fascicules parus à ce jour.

Jules ROUFF, éditeur, 14, Cloître Saint-Monré, PARIS. — Chez tous les Libraires et dans les GARES

ON DESIRERAIT LOUER

De suite une petite maison de campagne de cinq à six pièces avec jardin, le tout autant que possible indépendant et de préférence entre Ste-Foy et Ecully. S'adr. rue Confort, 14, à l'Agence V. Fournier sous le n° 2534.



J'OFFRE de faire gagner sans quitter son emploi et 30 fr. voyageant pour faire connaître l'article unique sans précédent, sérieux. S'adresser à M. de Boygny, 59, rue Boileau, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

IL A ÉTÉ PROUVÉ

que le traitement TROUILLEUX, mercure, guérissant toujours et à peu de frais, les écoulements nouveaux et anciens. Envoi franco et discret. S'adr. à TROUILLEUX, pharmacien à Bourgoin-Jallieu. Lyon, Achard, cours de la Liberté, Guilloisère ; Brunoz, succ. à Davallon, place Saint-Pierre

PASTILLES INDIENNES

Du Docteur WILSON

Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, la catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques la phthisie et les affections du larynx. Dépôt général, pharmacie LÉON BERTRAND, 12, rue Confort, Lyon, et pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, à Lyon.

Pharmacie moderne à St-Etienne ; pharmacie CHATE-ROUSE, place Grenette, à Grenoble. — **Détail** dans toutes les pharmacies.

QUINQUINA BRAVAIS

Extrait liquide concentré de Quinquina

TONIQUE, APERITIF, RECONSTITUANT

Préparé avec des écorces choisies et titrées, très exactement dosé, concentré dans le vide, renferme la quintessence des meilleurs quinquinas. Traitement très économique. Deux cuillerées à café suffisent par jour.

Guérit : Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, Crampes et Tiraillements d'Estomac. Guérit : Névroses, Névralgies, Affections nerveuses, Fièvres rebelles.

DEP. PRINCIPAL : PARIS, 15, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra. On trouve également le Fer Bravais et les Eaux Minérales Naturelles de l'Ardeche, SOURCE du VERNET, etc.

Lyon : Faivre, Poncet, J. Grand, F. Guillermin, Monvenon, successeur, docteur Albin Meunier, Poizat nouveau, Collet, pharm. Lardet, Signond, successeur ; Antoine Lestra, Finat, Bouchard et Bourne, Simon Bousquet, Cherblanc et Cie, pharm. du Serpent, Mauguin, ph. des Célestins, Chapelle, Gonon frères, Verrière, Biétrix aîné et Cie, Châtelus et Bartolein, Prudon, pharm. Barnoud, pharm. Centrale, Vignier, Achard, Senot, Pharmacie normale de Mazade et Daloz. — (Gu'o) Palisson et Alibert, Léoras.

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Universelle de 1878

APPAREILS CONTINUS

Pour la fabrication des Boissons Gazeuses
EAUX DE SELTZ, LIMONADES, SODA WATER, VINS MOUSSEUX, MÈRES
Les seuls qui soient argentés à l'intérieur.



Les Siphons à g⁴ et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.

J. HERMANN-LACHAPPELLE
J. BOULET et C^{ie}, Successeurs
INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, 144, Faubourg-Poissonnière, PARIS
Envoi franco des prospectus détaillés

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous sucez quelques bonbons au goudron du Docteur GRAMONT, agréables à la bouche, en fondant ils portent l'arôme du goudron sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration et enlèvent de suite la Toux. Le goudron est le seul régénérateur des poumons : pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte sur soi, et d'en sucer une chaque fois que la toux se présente. Prix : boîte, 1 f. 75, la demi 1 f. Env. p. la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrire à M. ROLLAND, pharmacien à Marseille. Dépôt à Lyon, pharm. Dunor, place St-Pierre, à Saint-Etienne, Delpy, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.

50 pour 100 de REVENU PAR AN LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Soc^e Anonyme). Capital : 10 Millions de fr.
PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

DEMANDEZ dans les Dépôts de la Société des LAITIÈRES du RHONE les Beurre tant appréciés des gourmets et amateurs de Beurre de table. Marque des Laiteries du Rhone.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogr. 5 fr.
Beurre fin de table. — 3 75

Qualités estampillées

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 N° par An
PARAIT TOUS LES DIMANCHES

2 FRANCS PAR AN
SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Assemblées de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement :
Le Bulletin Authentique
DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier

ON S'ABONNE, moyennant 2fr. en timbres postes, 59, rue Taitbout, Paris
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE